
DESTINATAIRES :	Chefs médicaux et gestionnaires des salles d'urgence Gestionnaires de lits et coordonnateurs d'activités Chef et chef adjoint du département de chirurgie
EXPÉDITEUR :	Lyne Daoust, directrice des programmes Soins critiques et spécialisés
DATE :	Le 24 février 2022
OBJET :	Précisions en lien avec le redécoupage des transports ambulanciers

Suite à diverses situations qui se sont produites en lien avec la clientèle ambulatoire en provenance des six (6) municipalités ciblées par le redécoupage des transports ambulanciers, nous souhaitons amener les précisions suivantes.

L'usager qui se présente en ambulatoire à l'urgence, peu importe la salle d'urgence et son lieu de résidence, sera pris en charge par l'équipe. Le redécoupage effectué récemment ne vise que les transports ambulanciers. Aucun patient ambulatoire ne doit être refusé ou réorienté vers une autre salle d'urgence sous le simple prétexte de son lieu de résidence.

Un usager qui serait connu dans un autre hôpital et dont le transfert représente un bénéfice clinique sera redirigé vers l'hôpital concerné selon les modalités de transferts et rapatriements habituels. Pour les rapatriements extérieurs, les mêmes modalités s'appliquent.

Nous vous remercions pour votre collaboration habituelle.

LD

- c. c. Directeur des services professionnels et de l'enseignement médical
 Directrice des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire
 Directeurs des activités hospitalières (2)
 Directeur général adjoint aux programmes de santé physique générale et spécialisée